



N° 2023-23

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance  
est à adresser à Mr le Maire

## DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe le contrat de contrôles bactériologiques pour la restauration scolaire, avec la SARL AQCF-3 rue d'Amsterdam-ZAC les Vallées- 60 110 AMBLAINVILLE, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, pour une durée de 36 mois, soit 544,50 € H.T par an.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 26/10/2023

Le Maire,  
Par empêchement  
L'Adjoint au Maire

Stéphane LACOSTE

**DATE DE PUBLICATION : 27 OCT. 2023**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site [www.telrecours.fr](http://www.telrecours.fr).*